

PREMIER DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
Pour un an. 26 fl. 30 fl.
six mois. 14 » 16 »
trois mois 7 » 8 »

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, Loge Nieuwstraat,
derrière le Prinsgracht (No 41)
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
chez M. Van Weelden, Libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE 5 Février.

Finances des Pays-Bas.

La Gazette officielle contient l'arrêté royal suivant, du 3 février, relatif au remboursement et à l'échange de ce qui reste encore en inscriptions au Grand-Livre de la dette nationale portant 5 p. c. d'intérêt.

Nous, GUILLAUME II, etc.

Vu notre arrêté du 9 août 1844 (Staatsblad n° 41), fixant la manière dont la loi du 25 juin 1844 doit être appliquée au sujet des inscriptions au Grand-Livre de la dette nationale portant 5 p. c. d'intérêt;

Vu nos différents arrêtés relatifs soit au tirage au sort de séries, soit à des souscriptions volontaires, au remboursement ou à l'échange contre des inscriptions au Grand-Livre 4 p. c.;
-Voulant, en exécution de ladite loi, rembourser complètement ce qui reste encore en inscriptions au Grand-Livre de la dette nationale 5 pour cent, et donner en outre l'occasion de se procurer encore des inscriptions au Grand-Livre 4 pour cent;

Mandons et ordonnons :

Art. 1^{er}. Tous les capitaux représentés par des inscriptions au Grand-Livre de la dette nationale 5 pour cent, qui ne sont pas encore désignés pour être remboursés ou échangés, devront l'être au 1^{er} mars 1845, et, à partir de cette date, ces obligations cessent de porter intérêt.

Art. 2. Le prix auquel peuvent s'obtenir les inscriptions au Grand-Livre 4 pour cent, en échange des obligations 5 pour cent, est fixé à 99 pour cent, portant intérêt à partir du 1^{er} octobre 1844.

Art. 3. Ceux des détenteurs d'obligations 5 p. c. qui ne désirent pas échanger leurs capitaux contre des inscriptions 4 p. c. devront en faire la déclaration avant et jusqu'inclusivement le 26 février 1845, à deux heures de l'après-midi, conformément à l'art. 7 de notre arrêté du 9 août 1844. (Staatsblad n° 41).

Art. 4. Le remboursement, le paiement des intérêts jusqu'à la fin du mois de février 1845, ainsi que l'échange sur le pied de 99 p. c. des obligations 5 p. c. contre des inscriptions 4 p. c., sera effectué par l'agent du ministre des finances à Amsterdam, en retour, par l'agent du ministre des finances à Amsterdam, les certificats donnant droit à une inscription au Grand-Livre de la dette nationale 4 p. c. sans aucune frais ni retard, avec une bonification de 10 florins pour chaque mille florins de capital, ainsi que 4 fl. 17 c. pour la différence du montant des rentes 5 p. c. pour le temps du 1^{er} octobre 1844 jusqu'au 1^{er} mars 1845.

Art. 5. Il est accordé 1/2 p. c. de courtage aux agents de change, courtiers et commissionnaires en effets publics pour chaque 100 florins de capital émis, par leur intermédiaire, en obligations 4 p. c.

Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

sent arrêté qui sera inséré au Bulletin officiel et dont copie sera transmise à la chambre des comptes.
La Haye, le 3 février 1845.

GUILLAUME.

Le ministre des finances,
VAN HALL.

Le ministre des finances fait informer le public qu'à partir du 5 de ce mois, l'agent du ministre des finances à Amsterdam, escomptera aux parties intéressées qui se présenteront chez lui à cet effet, les obligations de la dette nationale 5 p. c. remboursables le 15 février 1845, et, en outre, les obligations remboursables, il sera prélevé la somme de fl. 1.50 sur chaque millier de florins de capital.

On écrit de Weimar, le 29 janvier :

Hier, dans la soirée est arrivé en cette résidence le Prince Henri des Pays-Bas, frère de S. A. R. la grande-duchesse-héritière.

Le Staats-Courant publie une nouvelle liste de successions, ouvertes pendant le deuxième trimestre 1844, par suite de décès d'individus ayant fait partie de l'armée coloniale. Ces successions, dont l'administration est confiée à la chambre des orphelins de Bavière, peuvent être réclamées par les ayants-droit, au ministère des colonies.

Voici les noms des étrangers qui figurent dans cette liste :

- 1° Jean Cornelis Smit de Donspry, en Amérique, parti le 24 décembre 1838, comme officier de santé, décédé le 25 juillet 1840 à Sinkel; la succession s'élève à fl. 214,43 c.
2° Jean Chrétien Jonas de Brancfort, parti le 11 octobre 1837, mort âgé de 29 ans, le 12 septembre 1844, à Samang, laissant fl. 106,54 c.
3° Bastemeyer, Marinus Jean, parti le 1^{er} mai 1837, mort à Samang le 28 juillet 1843, à l'âge de 28 ans; sa succession s'élève à fl. 86,91 c.
4° Veltgen, Frédéric Hartsman Antoine, parti le 7 juin 1843, décédé le 26 novembre 1843 à Salatica, âgé de 23 ans, laissant fl. 34,19 c.
5° Jean de Bree d'Ypres, parti le 17 août 1837, mort le 22 mars 1844, à Samang, âgé de 40 ans, laissant fl. 15,71 c.
6° Louis Jacques Enz de Westigheim, parti le 1^{er} octobre 1828, mort le 8 octobre 1843, à Samang, âgé de 41 ans, laissant fl. 9,17 c.
7° Jean Théodore Ernest Gernhardt de Cassel, (Hesse-Electorale,) parti le 26 septembre 1839, mort le 25 août 1843, âgé de 30 ans, laissant fl. 4,78 c.

Les registres de l'état civil de La Haye constatent qu'il y a eu pendant le mois de janvier dernier :
225 naissances dont 103 garçons et 122 filles.
178 cas de décès - 85 du sexe m. et 93 du sexe fem.
27 mariages.

La direction du chemin de fer hollandais vient de publier un état constatant le nombre des voyageurs et le montant des recettes pendant le mois de janvier 1845.

Table with 3 columns: Départ de, Nombre de voyageurs, Produit. Rows include Amsterdam, Harlem, Leide, La Haye, A Halfweg, Vogelenzang, Hillegommscheek, Veeningenburg, Piet Gijzenbrug, Warmond, Voorschoten, Nieuw-Oot-Einde, and a Total row.

Le tirage de la loterie du tableau et du dessin de MM. Gudin et Couvely, dont le produit est destiné à la famille du pêcheur Groen de Schéveningue, a eu lieu le 3 de ce mois par devant M. le directeur de l'enregistrement.

Le premier gain est tombé sur le N.° 185 pris par le conseiller-d'état M. Netscher, et le deuxième gain sur le N.° 63 pris par S. A. R. le Prince d'Orange.

Le nombre de billets débités est de 295, dont le montant net s'élève à la somme de 429 florins.

C'est le 25 août prochain que sera ouverte à Munich la première Exposition des beaux-arts dans le nouveau palais qui a été établi à Hildesheim, pour les Expositions de cette catégorie et pour celles de l'industrie.

Les artistes de tous les pays seront admis à exposer. Le département des beaux-arts du ministère de l'intérieur en Bavière paiera les frais d'envoi et de retour des objets agréés par le jury de l'Exposition, mais seulement jusqu'à concurrence de quatre quintaux pour chaque objet.

On écrit de Berlin le 3 février, qu'une femme vient d'être tuée par son mari dans son lit, tout près des autres; les figures sont d'une expression extraordinaire. L'infant est mort en venant au monde.

On écrit de Francfort sur le Mein, le 1^{er} février :
Aujourd'hui, après l'arrivée de la poste de Leipzig, le bruit s'est répandu en cette ville, qu'une tentative d'assassinat a été commise sur la personne de M. Jean Rodge, à Brestau; et qu'il serait tombé sous les coups du meurtrier. Cette nouvelle mérite confirmation.

Feuilleton du Journal de La Haye. — 6 Fév. 1845.

LE JUIF ERRANT.

SIXIÈME VOLUME.

Le Protecteur.

CHAPITRE IV.

Pierre Simon.

Le maréchal Pierre Simon, duc de Ligny, était de haute taille, simple et robuste, d'une redingote bleue fermée jusqu'à la dernière boutonnière, et se peignait un bout de ruban rouge.
On ne pouvait voir une physionomie plus loyale, plus expansive, d'un caractère plus chevaleresque que celle du maréchal; il avait le front large, le nez aquilin, le menton fermement accusé, et le teint brûlé par le soleil de la campagne. Ses cheveux, coupés à ras, se penchaient sur les tempes; mais ses yeux étaient encore aussi noirs que les yeux moucheuse et rembrunies; sa démarche libre, hardie, ses mouvements décidés, témoignaient de son impétuosité militaire; homme du peuple, homme de guerre et d'élan, la chaleureuse familiarité de sa parole appelait la bienveillance et la sympathie; aussi éclairé qu'intrépide, aussi généreux que sincère, on remarquait surtout en lui ce mâle fier et plébéien; ainsi que d'autres sont fiers d'une haute naissance, il était fier, lui, de son obscure origine, parce qu'elle était ennoblie par le grand caractère de son père, républicain rigide, intelligent et laborieux artisan, depuis quarante ans l'honneur, l'exemple, la glorification des travailleurs.

Il acceptait avec reconnaissance le titre aristocratique dont l'Empereur avait décoré, Pierre Simon avait agi comme ces gens délicats qui, recevant une affectueuse amitié, un don parfaitement inutile, l'acceptent avec reconnaissance en faveur de la main qui l'offre.
Culte religieux de Pierre Simon envers l'Empereur n'avait jamais été dévot; tant son dévouement, son ardent amour pour son idole fut instinctif, pour ainsi dire fatal... autant son admiration fut grave et raisonnée.

Lois de rassembler à ces traîneurs de sabre qui n'aiment la bataille que pour la bataille, non-seulement le maréchal Simon admirait son héros comme le plus grand capitaine du monde, mais il l'admirait surtout parce qu'il savait que l'Empereur n'avait fait ou accepté la guerre que dans l'espoir d'imposer un jour la paix au monde; car si la paix consentie par la gloire et par la force est éphémère, féconde et magnifique, la paix consentie par la faiblesse et par la lâcheté est stérile, désastreuse et déshonorante.

Lorsque le maréchal Simon entra dans la chambre, ses traits étaient altérés; à la vue de Dagobert, un éclair de joie illumina son visage; il se précipita vers le soldat et lui tendant les bras, s'écria :
— Mon ami! mon vieux ami!
Dagobert répondit avec une muette effusion à cette affectueuse étreinte; puis le maréchal, se dégageant de ses bras, et attachant sur lui des yeux humides, lui dit d'une voix si palpitante d'émotion, que ses lèvres tremblaient :
— Où es-tu allé, Dagobert? Tu n'es plus à la maison, n'est-ce pas?
— Où j'étais, dit Dagobert, j'étais à la maison, mais la tête et le cœur me manquaient.
— Où es-tu allé, dit Dagobert, tu n'es plus à la maison, n'est-ce pas?
— Où j'étais, dit Dagobert, j'étais à la maison, mais la tête et le cœur me manquaient.

Puis essayant les gouttes de sueur froide qui perlaient sur son front, il ne put articuler une parole de plus, sa voix s'éteignit dans son gosier desséché.
— Tu me fais... peur!
S'écria Pierre Simon en devenant pâle comme son soldat et en le saisissant par le bras.
A ce moment, Adrienne s'avança, les traits empreints de tristesse et d'attendrissement; voyant le cruel embarras de Dagobert, elle vint à son aide et dit à Pierre Simon d'une voix douce et émue :
— Monsieur le maréchal... je suis Mademoiselle de Cardoville... une parente... de vos chères enfants...
Pierre Simon se retourna vivement, et frappé de l'éblouissante beauté d'Adrienne que des paroles qu'elle venait de prononcer... Il balbutia dans sa surprise :
— Vous, Mademoiselle, parente... de mes enfants...
Et il appuya sur ces mots, en regardant Dagobert avec stupor.
— Oui, Monsieur le maréchal... vos enfants... — se hâta de dire Adrienne, — et l'amour de ces deux charmantes sœurs jumelles...
Sœurs jumelles! — s'écria Pierre Simon, en interrompant Mlle de Cardoville, avec une explosion de joie impossible à rendre.

— Deux filles au lieu d'une. Ah! combien leur mère doit être heureuse...
Puis il ajouta, en s'adressant à Adrienne :
— Pardon, Mademoiselle, d'être si peu poli, de vous remercier si mal de ce que vous m'aprenez;... mais, vous concevez, il y a dix-sept ans que je n'ai vu ma femme... J'arrive, et au lieu de trouver deux filles à élever... j'en trouve trois... De grâce, Mademoiselle, je désire vous connaître toute la reconnaissance que je vous dois. Vous êtes mon parente; je suis sûr d'être chez vous... Ma femme, mes enfants sont là... n'est-ce pas? — Criguez-vous que ma femme apprenne de tout cela? — Mais tenez, Mademoiselle, si vous pouvez, faites-moi dire à ma femme, que j'ai une petite fille qui est morte en venant au monde.

Adrienne répondit à Pierre Simon, son cœur se brisant à la pensée de ce qu'elle venait de dire au maréchal Simon.
— Monsieur le maréchal, dit-elle, regardant tout à tour Adrienne et le soldat d'un air d'abord inquiet et bientôt alarmé; il s'écria :
— Dagobert... tu me caches quelque chose...
— Mon général... — répondit-il en balbutiant je vous assure... je... je...
— Mademoiselle, — s'écria Pierre Simon, — par pitié, je vous en conjure, parlez-moi franchement, mon anxiété est horrible... Mes premières pensées reviennent... Qu'y a-t-il? Mes filles... Mes filles sont-elles malades? sont-elles en danger? Oh! parlez! parlez!
— Vos filles, Monsieur le maréchal, — dit Adrienne, — ont été un peu souffrantes... en suite de leur long voyage; mais il n'y a rien d'inquiétant dans leur état.
— Mon Dieu!... c'est ma femme... alors... c'est ma femme qui est en danger.

— Du courage, monsieur, — dit Adrienne Mlle de Cardoville. — Hélas! il faut chercher des consolations dans la tendresse des deux anges qui vous restent.
— Mon général, — dit Dagobert d'une voix ferme et grave, — je suis venu de Sibérie, avec vos deux filles.
— Et vous, Monsieur le maréchal, — s'écria Pierre Simon d'une voix déchirante, — le lendemain de votre départ, je me suis vu en compagnie de deux orphelins, — répondit le soldat.
— Morte!... — s'écria Pierre Simon, avec une voix rauque, — morte!... Un morne silence lui répondit.
A ce coup inattendu, le maréchal chancela, et tomba au dossier d'une chaise et tomba assis en échant son visage dans ses mains.
Pendant quelques minutes, on ne put rien dire, car les sanglots étouffés, car non-seulement Pierre Simon, mais aussi Mlle de Cardoville, pour toutes les raisons que nous avons dites au commencement de cette histoire; mais par un de ces singuliers caprices que l'homme longtemps et cruellement éprouvé, fait pour ainsi dire, avec la destinée, Pierre Simon, fataliste comme toutes les âmes tendres, se croyant en droit de compter dans sur du bonheur après tant d'années de souffrances, n'avait pas un moment douté qu'il retrouverait sa femme et son enfant, double consolation que la destinée lui devait, après de si grandes traverses.

Le Spectator, journal satirique de Londres, se moque spirituellement des emportemens de l'opposition, tant en France qu'en Angleterre, dans la question de Taïti.

« Les politiques anglais, dit-il, se plaignent de ce que dans l'affaire de Taïti lord Aberdeen n'a pas maintenu la dignité de son pays, et pourquoi? — parce qu'il n'a pas pris une attitude plus menaçante vis-à-vis des diplomates français. Or notez bien qu'au sujet de cette même affaire les politiques français reprochent au comte de Jarnac d'être trop servile, ils le qualifient de *demolisseur*. Ils le raillent sur ses appréhensions, et finalement ils se plaignent, eux aussi, que leur représentant diplomatique a forfait à la dignité nationale de son pays. »

« Car, n'en doutez pas, les Anglais de cette catégorie se fissent réjouir de voir lord Aberdeen morguer M. de Jarnac, tout comme leurs pareils, en France, auraient voulu voir M. de Jarnac morguer lord Aberdeen. Il est vrai que ce désir n'allait pas jusqu'à vouloir que les deux diplomates se donnassent des coups de poing. Non, l'on se serait contenté de les voir se déchirer à coups de plume. Quant au duel à mort qui devait s'ensuivre, cela ne les regardait point; ils n'avaient qu'à assister de loin. Eh bien, au dire de ces tapageurs, lord Aberdeen, et M. de Jarnac ont agi en lâches; pourquoi? — parce qu'ils n'ont pas voulu être les moteurs et les instigateurs d'une querelle que d'autres auraient ensuite vidée à distance. »

« Puisque donc la querelle devait se borner à de gros mots, et qu'ainsi l'injure devenait un accessoire obligé des négociations, il y a lieu de dire, qu'il est une sorte de sages qui pensent qu'il convient de mêler un peu de folie à la gravité des affaires — à l'exemple de lord Bacon qui était d'avis qu'une vérité fait plus d'effet si on la présente enrobée dans un mensonge, — ces politiques pensent sans doute que la sagesse opère mieux sous les grelots de la folie. »

La comète actuellement visible.

Les éléments calculés par M. Houzeau à Bruxelles, d'après une nouvelle méthode de son invention, sont les suivans :

Passage au périhélie, 1845, janvier 8, j. 18349 a. m. Berlin.	
Longitude du périhélie, 91° 23' 20"	équinoxe moyen 1845,0
Longitude du noeud ascendant, 337° 57' 25"	
Inclinaison (noeud direct.), 46° 49' 32"	
Distance périhélie, 0,906991	
Excentricité, 0,989140	
Grand axe, 83,52	
Durée de la révolution, 763 ans.	

Ces calculs sont établis d'après les observations de 28 décembre, 3 et 11 janvier.

La comète se trouve maintenant dans la tête du Dragon. Elle passera, le 9 février, très-près de l'étoile *beta* de cette constellation. Le 16, elle traversera la queue de la grande ourse. Elle passera, le 19, près de *chi* de la même constellation; le 23, près des étoiles du petit Lion. A la fin de février et au commencement de mars, elle parcourra la partie occidentale du Lion. Enfin dans les derniers jours de mars, et, en avril, son mouvement qui se sera considérablement ralenti, la ramènera dans le voisinage du cœur de l'hydre.

C'est vers le milieu de février que la comète sera dans son plus proche voisinage de la terre, dont elle ne sera distante que de 7 à 8 millions de lieues, c'est à dire d'un peu moins du quart de la distance de la terre au soleil.

La comète a été vue et étudiée à Leide, au commencement du mois dernier, par M. Lejeune. D'après ses observations, l'orbite de cet astre offre beaucoup d'analogie avec celle de la comète de décembre 1792; cependant cette similitude n'est pas assez positive pour que l'on puisse supposer que ce soit le même astre qui reparait dans notre système planétaire. Pour acquiescer quelque certitude à cet égard, il faudrait des observations ultérieures, que jusqu'à présent les mauvais temps a empêché de faire à l'observatoire de Leide.

La situation politique de la Suisse.

La *Liberté de Lucerne*, du 7 janvier, contient un article très-court, mais d'une haute importance, en ce qu'il révèle ce qu'il y a de critique pour la situation politique de la Suisse le triomphe éventuel des factions qui se sont montrées en armes sur le théâtre des derniers événemens de Lucerne.

Nous avons déjà reproduit cet article, mais nous le citons une seconde fois, parce que l'*Univers* le fait suivre de quelques considérations qui nous paraissent de nature à intéresser nos lecteurs, et qui sont dues à la plume du comte d'Horrer, ancien chargé d'affaires en Suisse, dont nous avons publié récemment deux articles sur la situation de ce pays et auquel nous laissons encore cette fois-ci, et sous tous les rapports, l'entière responsabilité de ses opinions.

« Nous pouvons, la *Gaz. de Lucerne*, annoncer comme venant de sources assez authentiques, que les grandes puissances ont déjà clos les actes de leurs transactions relatives à la Suisse. Si le système gouvernemental des corps francs parvient à brandir sur la Suisse les torches de la guerre civile, la Confédération suisse cessera d'être un état républicain. La divine Providence, qui, le 8 décembre, a préservé le canton de Lucerne d'une révolution meurtrière, a donc également préservé la Confédération de sa ruine. Que les gouvernemens cantonaux y réfléchissent sérieusement, et qu'en mettant un frein puissant aux révolutionnaires, ils se déchargent de la grave responsabilité d'avoir coopéré à la ruine de l'indépendance suisse, ou du moins de ne pas s'y être plus sérieusement opposés. »

« Il nous est difficile de croire, ajoute l'*Univers*, qu'en si peu de temps les grands cabinets aient pu s'entendre sur une mesure aussi grave, aussi épineuse que la transformation d'un état républicain en un ou plusieurs états de forme monarchique. S'il s'agissait d'une simple intervention armée, ou même d'une occupation temporaire, il serait peut-être facile de tomber d'accord sur une pareille mesure; il serait moins difficile d'arrêter les bases d'un démembrement de la Suisse, à laquelle manque le lien intrinsèque d'une homogénéité de langue et d'origine historique et nationale. Mais conserver l'intégrité du territoire suisse en lui proposant une dynastie souveraine et héréditaire, tirée de quelque maison impériale ou royale, il nous semble qu'une opération de cette nature présenterait des difficultés dont de longues négociations pourraient seules amener la solution. »

« Quoi qu'il en puisse être, il nous semble d'une haute et incontestable évidence que la situation actuelle de la Suisse offre des dangers imminens pour la sûreté du système général de paix et d'harmonie en Europe. Ce résultat est le fruit de l'incertitude des cabinets, qui, depuis quatorze ans, semblent s'abuser plutôt que s'inquiéter du jeu des deux grandes fractions religieuses et politiques qui s'agitent en Suisse. La question des monastères d'Argovie, par exemple, dans laquelle il est été de la sagesse et de la dignité même des grandes nations d'intervenir, en leur qualité de garans de l'intégrité du pacte fédéral, dont l'art. XII était audacieusement violé par un des vingt-deux états confédérés; cette question n'a jamais été résolue de nous ce point de vue. On a vu au contraire, au contraire, les catholiques de ce canton, poussés aux dernières limites de la patience, finiraient par s'unir pour leur défense commune, et que le jacobinisme helvétique, sérieux du côté attitude défensive, en appellerait aux armes; que s'appliquant sur Berne et ses satellites, ou les théories révolutionnaires sont enrigées en principes de gouvernement, il en viendrait à présenter à la constitution fédérale elle-même; qui, en cas de succès, serait renversée au profit d'une dictature bernoise, de laquelle résulterait l'ancienne république helvétique. Tout cela, bien que sautant aux yeux de tout observateur judicieux, était mé-

connu, méprisé comme une éventualité purement hypothétique, à laquelle on aurait toujours le temps de porter remède. C'est cette déplorable apathie de la diplomatie européenne qui a persuadé aux radicaux que jamais les cabinets étrangers ne pourraient s'entendre sur des mesures de répression commune; c'est ce qui leur était assuré par leurs frères et amis de l'étranger; par ceux de Paris surtout: car des correspondances aujourd'hui connues, prouvent que le coup de main tenté sur Lucerne était d'avance connu de certains hommes dont les intentions vont se cacher sous les replis du drapeau élevé contre les jésuites. Nous n'hésitons pas à le dire, à le répéter même: une parole sérieusement menaçante, prononcée en commun par la France, l'Autriche et la Sardaigne, suffirait pour rendre aux gens de bien, si nombreux encore en Suisse, à Berne, comme partout ailleurs, l'énergie nécessaire pour opérer un revirement plus ou moins complet de la politique bernoise, et pour faire écarter de la magistrature de Berne le fougueux chef que le radicalisme lui a donné. L'incroyable audace de ce chef ne cessera de tourmenter la Suisse entière tant qu'il pourra, à l'aide de ses frères en franc-maçonnerie, se maintenir dans une situation si peu faite pour lui. »

Le comte d'Horrer, ancien chargé d'affaires en Suisse.

Chronique parlementaire.

Après avoir récapitulé et commenté les faits parlementaires qui ont marqué le commencement de la présente session des chambres françaises, la *Revue des Deux-Mondes* trace un tableau de l'état des choses que nos lecteurs liront sans doute avec intérêt. Voici l'appréciation de la *Revue*:

« La situation est grave. Il y a en ce moment dans la région politique des symptômes qui doivent, nous ne disons pas alarmer les esprits, mais fixer sérieusement leur attention. Depuis un mois seulement, que d'avertissemens ont été donnés et n'ont pas été entendus! En ouvrant la session, le ministère se croyait sûr de la majorité: or, le discours du trône est accueilli froidement par les chambres; M. Dufaure est nommé vice-président; M. Billault manque son élection de quatre voix, et peu s'en faut que sa candidature ne devienne une question de cabinet. La discussion commence; M. Molé se met à la tête de l'opposition conservatrice; M. de Montalivet, dans une mesure que chacun peut apprécier, exprime son dissentiment politique. Chose remarquable! le scrutin de la chambre des pairs donne 39 boules noires contre l'adresse. Arrive la discussion de la chambre des députés; un conservateur, M. de Carné, présente un amendement contre la conduite générale du cabinet dans les questions extérieures; et 200 voix votent l'amendement. Les 200 voix se prononcent également contre le traité de Taïti. Enfin, sur la question de Taïti, la minorité, en y comptant les abstentions, devient majoritaire. Le bas du ministère s'écarte; mais le ministère reste. L'opinion parle, elle n'est pas entendue. Il y a un terrain large où l'on pourrait associer solidement une administration nouvelle, mais on aime mieux se cramponner sur un sol étroit et qui tremble. A une majorité étendue, on présente une majorité de moins qu'il faut maintenir dans la majorité. On pourrait alors, au lieu de se nommer ministre, se nommer conservateur; et y a-t-il un homme d'état qui viendrait prononcer sur l'adhésion à l'anglais des paroles pleines de sagesse, d'un grand prix dans sa bouche? c'est M. Thiers; on le traite de tribunaire. M. Billault est un éphémère pour le parti conservateur, les journaux ministériels en tout en République; du parti ministériel veut-il donc en venir? »

Nous ne voulons rien dissimuler. Toutes les fois qu'une situation ne se dénoue pas par les moyens que donne la pratique régulière de nos institutions, toutes les fois qu'un parti ou un

exigeants, Pierre Simon avait compté sur un bonheur aussi complet que l'événement s'en était suivi. Sa femme et son enfant, telles étaient les conditions uniques, indispensables de la félicité qu'il attendait; sa femme eût survécu à ses ans, et son enfant eût été plus remplacé par lui qu'elle ne remplacait leur mère à ses yeux; sabbles ou cupidité de cœur, cela était ainsi; nous n'aurions sur cette singularité, parce que les limites de cet incident et de douleur chagrin exercèrent une grande influence sur l'avenir du maréchal Simon.

Adrienne et Dagobert avaient respecté la double accablante de de malheureux héritiers. Lorsqu'il eut donné un libre cours à ses larmes, il redressa son mâle visage, d'un air plus résolu, passa sa main sur ses yeux rougis, se leva et dit à Adrienne: — « Partons, dit-il, de tout cela. Je n'ai pu valider ma première éducation... Permettez-moi de me retirer... J'ai de très-grands devoirs à remplir, et qui n'ont rien de commun avec ceux que vous m'imposez... Veuillez avoir la bonté de me faire conduire auprès de mes enfans... de mes pauvres orphelins... »

Et la voix du maréchal s'éleva de nouveau.

— Monsieur le maréchal, dit Mlle de Cardoville, tout à l'heure encore nous attendions ici vos chers enfans... malheureusement, notre espérance a été trompée.

Pierre Simon regarda d'abord Adrienne sans lui répondre, et comme s'il ne l'avait pas entendue ou comprise.

— Mais rassurez-vous, reprit la jeune fille, il ne faut pas encore désespérer.

— Où sont-ils? — répéta machinalement le maréchal, en regardant tout à tour Mlle de Cardoville et Dagobert, — d'espérer! et de quoi? mon Dieu!

— De revoir vos enfans, Monsieur le Maréchal, dit Adrienne, — votre présence à vous, leur père... Peut-être les recherches bien plus efficaces.

— Les recherches?... s'écria Pierre Simon. — Mes filles ne sont donc pas ici?

— Non, Monsieur, dit enfin Adrienne, — on les a enlevées à l'affection de l'excellent homme qui les avait aimées du fond de la Russie, et on les a conduites dans un pays lointain.

— Malheureux! s'écria Pierre Simon, en s'avancant vers Dagobert méconnaissant et terrible: — tu m'as trompé de tout.

— Ah! Monsieur! ne l'accusez pas, s'écria Mlle de Cardoville.

— Mon général, dit Dagobert, à voix brève, mais douloureusement resignée, — je mérite votre colère. C'est moi qui suis la cause; forcé de m'absenter de Paris, j'ai confié les enfans à ma femme; son confesseur lui a tourné l'esprit, lui a persuadé que vos filles seraient infériorisées. Un bouvier que chez nous, elle l'a employé, elle l'a laissé conduire; maintenant... on dit qu'il convient qu'on ne s'ait pas où elles sont; voilà la vérité... faites de moi ce que vous voudrez... je n'ai qu'à me taire et à endurer.

— Mais s'est infamie! s'écria Pierre Simon en désignant Dagobert avec un geste d'indignation désespérée; — mais en qui donc se confier... c'est toi! — Ah! Monsieur le maréchal, ne l'accusez pas, s'écria Mlle de Cardoville, — ne le croyez pas; il a risqué sa vie, son honneur, pour arracher vos enfans de ce convent... et si n'est pas le seul qui ait échoué dans cette tentative; tout à l'heure encore un magistrat... malgré le caractère, malgré l'autorité dont il est revêtu... n'a pas été plus heureux. Sa lâcheté envers la supériorité, ses recherches inouïes dans le convent ont été vaines; impossible jusqu'à présent de retrouver ces malheureux enfans.

— Mais ce convent, s'écria le maréchal Simon en se redressant, le figure pâle et bouleversée par la douleur et la colère, — ce convent, où est-il? ces gens-là ne savent donc pas ce que c'est qu'un père à qui on enlève ses enfans?

Au moment où le maréchal Simon prononçait ces paroles, tourné vers Dagobert, Rodin, tenant Rose et Blanche par la main, apparut à la porte, laissée ouverte. Entendant l'exclamation du maréchal, il tressaillit de surprise; un éclair de joie diabolique éclaira son visage, car il ne s'attendait pas à rencontrer Pierre Simon si à propos.

Mlle de Cardoville fut la première qui s'aperçut de la présence de Rodin. Elle s'écria en courant à lui:

— Ah! je ne me trompa pas, .. notre providence... toujours... toujours... Mes pauvres petites, dit tout bas Rodin aux jeunes filles en leur montrant Pierre Simon; — c'est votre père.

— Monsieur! s'écria Adrienne en s'écroulant sur les pieds de Rose et de Blanche, — vos enfans!... les voilà...

Au moment où Pierre Simon se retournait brusquement, ses deux filles se jetèrent entre ses bras; il se fit un profond silence, et l'on entendit plus que les sanglots entrecoupés de baveurs et d'exclamations de joie.

— Mais venez donc au moins jouir de ce bien que vous avez fait, dit Mlle de Cardoville en essayant ses yeux et en retournant à l'apert de Rodin, qui, resté dans l'embrasure de la porte où il s'appuyait, semblait contempler cette scène avec un profond intérêt.

Dagobert, à la vue de Rodin ramenant les enfans, d'abord frappé de stupeur, n'avait pu faire un mouvement; mais, entendant les paroles d'Adrienne et cédant à un élan de reconnaissance, il se précipita vers eux, et dit: — J'ai jeté à deux genoux devant le Seigneur, en joignant les mains comme s'il lui prié et s'écria d'une voix entrecoupée:

— Vous m'avez sauvé en ramenant ces enfans...

— Ah! Monsieur, soyez tranquille... dit la Mayeux en cédant à l'entraînement général.

— Mes bons amis, n'est trop, dit Rodin, comme si tant d'émotions eussent été au dessus de ses forces; — c'est en vérité trop pour moi; excusez-moi auprès du maréchal... et disez-lui que je suis écarté par la vue de son bonheur.

— Monsieur... de grâce... dit Adrienne, que le maréchal vous connaisse, qu'il vous voie au moins.

— Oh! restez... vous qui nous sauvez tous, s'écria Dagobert en tâchant de retenir Rodin de son côté.

— La Providence, ma chère Demoiselle, ne s'inquiète plus du bien qui est fait, mais du bien qui reste à faire... dit Rodin avec un accent rempli de finesse et de bonté... Ne faut-il pas à cette heure songer au prince Djaliou? Ma tâche n'est pas finie, et les momens sont précieux.

— Allons, s'ajouta-t-il en se dégageant doucement de l'étroitesse de Dagobert, — allons, la journée a été aussi brève que je l'espérais; l'abbé d'Aigrigny est démasqué, vous êtes libre, ma chère Demoiselle; vous êtes retrouvée libre enfin, mon brave soldat; la Mayeux est assurée d'une protection, et Mlle de Cardoville embrasse ses enfans... Je suis pour un peu dans toutes les joies... ma part est belle... mon cœur content... Au revoir, mes amis, au revoir.

Ce disant, Rodin fit de la main un salut affectueux à Adrienne, à la Mayeux et à Dagobert, et disparut après leur avoir montré d'un regard ravi le maréchal Simon qui, assis et couvrant ses deux filles de larmes et de baisers, les tenait étroitement embrassés et restait étranger à ce qui se passait autour de lui.

Une heure après cette scène, Mlle de Cardoville et la Mayeux, le maréchal Simon, ses deux filles et Dagobert avaient quitté la maison du docteur Bascinier.

En terminant cet épisode, deux mots de moralité à l'endroit des maisons d'aliénés et des convulsions.

Nous l'avons dit, et nous le répétons, la législation qui régit la surveillance des maisons d'aliénés nous paraît insuffisante.

Des faits récemment portés devant les tribunaux, d'autres faits d'une haute gravité qui nous ont été communiqués, nous semblent évidemment qu'une telle législation est insuffisante.

Sans doute il est accordé aux magistrats toute latitude pour visiter les maisons d'aliénés; cette visite leur est même recommandée; mais nous savons de sources certaines que les nombreuses et incessantes occupations des magistrats, dont le personnel est d'ailleurs très-étendu, en proportion avec les travaux qui les surchargent, rendent ces inspections tellement rares, qu'elles sont pour ainsi dire illusoires.

Il nous semblerait donc utile de créer des inspections au moins semi-mensuelles, particulièrement affectées à la surveillance des maisons d'aliénés et composées d'un médecin et d'un magistrat, afin que les réclamations fussent soumises à un examen contradictoire.

Sans doute, la justice ne fait jamais défaut lorsqu'elle est suffisamment éduquée; mais combien de formalités, combien de difficultés pour qu'elle le soit, et surtout lorsque le malheureux est à l'abri d'implorer son appui, se trouvant dans un état de suspicion, d'isolement, de séquestration forcée, n'a pas au-dehors un ami pour prendre sa défense et réclamer en son nom auprès de l'autorité!

N'appartient-il donc pas au pouvoir civil d'aller au-devant de ces réclamations par une surveillance périodique et soignée?

Et ce que nous disons de maisons d'aliénés doit s'appliquer peut-être plus impérieusement encore aux convulsions de femmes, aux épileptiques et aux maisons habitées par des congrégations.

Des faits aussi très-récens, très-évidens, et dont la France entière a retenti, ont malheureusement prouvé que la violence, que les séquestrations, que les traitemens barbares, que les détournemens de mineurs, que les emprisonnements illégaux, accompagnés de tortures, étaient des faits siens et répétés, du moins possibles, dans les maisons religieuses.

Il a fallu des regards singuliers, d'audaces et cyniques brutalités pour que des détestables actions parussent à la connaissance du public. Combien d'autres victimes ont été et sont peut-être encore ensevelies dans ces grandes maisons silencieuses; j'ai mal regardé par une fenêtre, et que, de par les immunités de ceteris, échappant à la surveillance du pouvoir civil!

Est-il pas déplorable que ces demeures ne soient pas soumises aussi à une inspection périodique, composée, si l'on veut, d'un aumonier, d'un magistrat ou de quelque délégué de l'autorité municipale?

Si tel ne se passe rien que de licite, que d'humain, que de charitable, dans ces établissemens qui ont tant le caractère et par conséquent encourrent toute la responsabilité des établissemens publics, pourquoi cette révolte, pourquoi cette indignation courroucée du parti-prêtre, lorsqu'il s'agit de toucher à ce qu'il appelle ses franchises?

Il y a quelque chose au-dessus des constitutions délibérées et promulguées à Rome: — c'est la loi française, la loi commune à tous, qui accorde tous protections, mais qui, en retour, impose à tous respect et obéissance.

(En suite à un prochain numéro.)

ministère pousse les choses à l'extrême, tout le monde est jeté hors de ses voies naturelles, et le hasard s'empare du gouvernement. Le ministère, dit-on, voulait se retirer; c'était un bon instinct, c'était même pour les hommes qui en font la force un bon calcul. Le parti ministériel s'y est opposé, et le ministère a cédé, sans trop de répugnance peut-être, à cette contrainte; mais cette résolution a tendu aussitôt tous les ressorts du gouvernement, l'agitation a partout commencé, et aujourd'hui, pour avoir voulu éviter à tout prix une crise ministérielle, on est en face d'une crise électorale. Tel est l'état des choses. Cette crise, le ministère espère qu'il en sortira à son honneur. Nous sommes convaincus du contraire.

Nous en sommes même tellement convaincus, que nous sommes loin de nous en réjouir. En effet, c'est un grand mal, disait M. Guizot en 1839, quand les hommes qui soutiennent habituellement le pouvoir, et qui sont le parti de l'ordre et du repos, perdent dans le pays une partie de leur force et de leur ascendant, quand ils s'affaiblissent avec le pouvoir même qu'ils veulent soutenir, et qui les écrase sous ses ruines. Aujourd'hui, pour la première fois depuis quinze ans, le parti conservateur s'attaque à la fortune de quelques hommes. Il s'incorpore imprudemment dans le ministère actuel. Nous craignons qu'en agissant ainsi, il ne se perde sans sauver le ministère.

Voilà en effet, comme tout s'enchaîne avec une fatalité effrayante. Peut-être, en demandant au ministère de rester aux affaires, le parti conservateur voulait-il éloigner la dissolution, pensant bien que toutes les dissolutions qui se font en temps de paix lui sont funestes et dangereuses. Ses dissolutions-là, en effet, profitent toujours aux partis ardents, il ne faut pas se le dissimuler. Eh bien! voilà que par l'effet même de la résolution prise par le parti ministériel, le ministère est forcé lui-même de faire les élections; la dissolution devient inévitable, car le ministère sait bien qu'il lui est impossible de reparaitre devant la chambre l'année prochaine, si la chambre est encore partagée en deux moitiés égales, comme elle l'est aujourd'hui. Nous n'avons donc pas tort de dire que dès ce moment les choses sont livrées au hasard. Quel que soit l'art avec lequel M. le ministre de l'intérieur puisse se flatter de corriger le hasard, nous ne pensons pas que le parti conservateur ait de grandes chances dans ce jeu de sort, et c'est là ce qui nous afflige.

Nous nous inquiétons d'abord de l'attitude violente et brusque que le parti ministériel a prise, et que le gouvernement lui a fait prendre, parce que nous croyons que cette attitude est contraire à son caractère et à ses intérêts. Occupons-nous maintenant de la conduite que doit tenir le conservateur dissident. Nous savons bien qu'un s'efforce de les pousser à l'opposition pure et simple; ils se sont séparés sur un point de la politique étrangère, mais les intérêts du parti ministériel n'admettent pas la moindre hétérodoxie; il faut penser, dire et faire tout ce qui est utile au cabinet; sans cela, vous êtes excommuniés. Nous croyons cependant que les conservateurs dissidents ne doivent pas prendre au mot les anathèmes de l'église ministérielle. Ils ne doivent ni s'en irriter ni s'en affliger; qu'ils restent sur le terrain où ils se sont placés; qu'ils n'aillent pas reculer; qu'ils ne reculent pas en-deçà. On est conservateur par ses opinions, par ses principes, et non par le brevet qu'il plaît à quelques personnes de donner ou d'ôter. Ce que les conservateurs dissidents pensaient de la politique intérieure, ils ont encore; ils n'ont pas voulu voter l'indemnité Pritchard, mais ils ne sont pour cela ni radicaux ni républicains. Qu'ils gardent donc leurs convictions; qu'ils soient toujours modérés et indépendants, c'est à cette condition qu'ils finiront par éclairez, dans le parti conservateur, tous ceux qui ne sont pas fanatiques par calcul et par préméditation; ils dissiperont bientôt les préjugés qu'on a soulevés contre eux, et une fermeté persévérante leur réussira mieux, qu'ils nous en croient, qu'un repentir qu'on exploiterait d'abord, quitte à s'en moquer ensuite.

Pourquoi, en terminant, ne dirions-nous pas ici toute notre pensée? Nous espérons que le rapprochement qui s'est fait entre les conservateurs dissidents et les diverses fractions de l'opposition ne sera pas sans profit. L'opposition a été, dans toute la discussion de l'adresse, d'une modération qui certes n'a pas nui à l'éloquence de ses orateurs. Cette modération, elle la conservera. Quand le parti ministériel se fait plus modéré à propos, il est du devoir de l'opposition de se montrer plus prudente et modérée. Le parti ministériel veut maintenir la paix, et c'est à tout prix; il entre en plein dans la politique à tout prix. L'opposition au contraire une politique conciliante; qu'elle continue à réclamer seulement pour la France une juste réciprocité d'égards dans nos rapports avec l'Angleterre. Ce contraste entre un ministère qui risque témérairement le tout pour le tout, et une opposition qui réclame une satisfaction légitime pour l'honneur national, et qui la réclame sans violence et sans emportemens; ce contraste frappera tous les esprits; il aidera peut-être à dissiper beaucoup d'yeux dans la chambre, et si la question doit passer du jugement de la chambre au jugement du pays, il verra la France de quel côté dans ce moment sont les hommes aventureux et exagérés.

Nouvelles d'Espagne.

Les nouvelles de Madrid du 28 janvier, annoncent que le gouvernement décrètera une amnistie générale en même temps que la constitution réformée sera promulguée; cette amnistie doit s'étendre à tous les proscrits politiques des divers partis, sauf quelques exceptions nominatives.

On organise en ce moment à Madrid une société pour l'encouragement de la culture de la canne à sucre et de la fabrication du sucre dans les fertiles provinces méridionales de l'Espagne. Jusqu'à ce moment les propriétaires n'avaient point songé à cette culture toute l'extension désirable, soit parce qu'ils n'obtenaient pas une protection suffisante, soit parce que les procédés de fabrication étaient trop coûteux. La société se propose d'opérer immédiatement toutes les améliorations nécessaires assurant aux cultivateurs les avantages et les garanties qui leur ont manqué jusqu'à ce jour.

Le 28 une grande revue des troupes de la garnison de Madrid. La reine Isabelle s'est dirigée en voiture fermée jusqu'à la maison de campagne du Retiro. Là elle a été reçue par les généraux Narvaez, Mazarredo et beaucoup d'autres. Elle est montée à cheval, ayant à ses côtés le ministre de la guerre et le gouverneur de la place, le capitaine-général et la

veuve du général León. Après avoir passé toutes les troupes en revue, la reine est remontée en voiture, et, après le défilé, est retournée au palais. Cette cérémonie avait attiré une foule immense.

Bourse de Madrid du 28 janvier.

3 p. c. 32; au comptant, 32; à 60 jours. — 5 p. c. 23; au c., 24 à 60 j. — Dette sans intérêt, 6; à 55 jours. — Compagnie del Iris III au c.

Nouvelles et affaires de France.

Paris, 3 février.

Dans la séance de la chambre des députés du 3 février, l'ensemble du projet de loi sur la police des chemins de fer a été voté au scrutin par 190 voix contre 56.

La suite de l'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi relatif aux travaux à entreprendre pour le service des bureaux et des commissions de la chambre, dans les bâtimens acquis en vertu de la loi du 30 juin 1843.

La chambre passe de suite aux articles.
M. Lherbette: Avant que la chambre passe au vote, je lui demanderais la permission d'interpeller M. le ministre des affaires étrangères sur deux nouvelles entendues au *Moniteur* d'aujourd'hui. Je m'aperçois que M. le ministre n'est pas à son banc, mais il y a un instant que je l'ai vu dans la salle des conférences.

M. le président: C'est une motion d'ordre que vous proposez. Veuillez bien attendre que notre ordre du jour soit vidé pour faire votre proposition. M. Lherbette descend de la tribune. M. le ministre des affaires étrangères, averti sans doute de ce qui se passe entre et prend place à son banc.

L'art. 1^{er} du projet de loi en discussion est voté par assis et levé. Les autres articles, au nombre de cinq, et entièrement complémentaires du premier sont également adoptés.

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble du projet de loi. Nombre des votans 245. Pour le projet 204, contre, 41. La chambre a adopté.

M. Lherbette à la tribune: Je demande que la chambre mette le plus promptement possible à son ordre du jour, le projet de loi sur les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques; ma demande trouve un écho dans le fait que chacun a pu remarquer aujourd'hui dans le *Moniteur*. J'entends dire la destitution d'un de nos collègues immédiatement après un vote qui a eu lieu dans cette chambre. La chambre remarquera que ce fonctionnaire n'exerçait point de fonctions politiques. Au surplus, ce n'est pas le moment de discuter ce point. Je me borne, pour aujourd'hui, à demander la mise à l'ordre du jour du projet de loi en question.

M. le ministre des affaires étrangères: Je suis prêt à répondre sur ce point, mais je ne puis le faire aujourd'hui, soit qu'elle admette de suite les interpellations.

M. le président: Je ferai remarquer que le projet en discussion viendra dans son ordre mercredi, peut-être la chambre jugera-t-elle convenable de ne rien changer à ce qu'elle a décidé. Ainsi la discussion est renvoyée à mercredi. L'incident n'a pas eu d'autre suite.

(La séance continuait au départ du courrier.)
— Le *Moniteur Universel* annonce que M. Drouin de Lhuys, membre de la chambre des députés, a reçu sa démission de chef de la direction commerciale au ministère des affaires étrangères; qu'il est remplacé par M. de Lambert, sous-directeur de la division commerciale, et que M. le baron Billing est nommé ministre plénipotentiaire de France à Copenhague, en remplacement de M. de Saint-Priest, en congé à Paris depuis plus d'un an. M. Billing, ministre plénipotentiaire, avait été chargé de l'intérim près le roi de Danemark, en l'absence de M. de Saint-Priest.

— La *Presse* se félicite de l'entrée de M. de Salvandy dans le conseil; si cette nomination, dit ce journal, ne doit pas exercer immédiatement une grande influence sur les résolutions de la chambre dans ses rapports avec le cabinet, elle en exercera une salutaire sur les délibérations du conseil, parce qu'il sait par expérience le rôle que joue la diplomatie française quand elle se trouve en face et en lutte avec la diplomatie britannique.

La *Presse* suppose qu'un des premiers actes de M. de Salvandy sera de retirer le projet de loi sur l'enseignement dont la chambre est saisie, pour en préparer un nouveau. Elle aurait pu dire que pour faire cesser l'antagonisme fâcheux qui s'est établi entre l'Université, on est parvenu au changement de M. de Villomain, et qu'on eût réuni au ministère de l'instruction publique, la direction des cultes qui en a déjà fait partie.

— L'opinion de M. de Salvandy sur la loi relative à l'enseignement secondaire, est, dit-on, tout à fait conforme à celle de M. Villomain, et se rapprocherait même de celle de M. Cousin. L'intention du ministre serait, de mettre le plus possible cette loi en discussion, et d'entrer entièrement dans les intentions de la majorité de la chambre, en appuyant les conclusions du rapport de M. Thiers.

— M. le général Gourgaud vient de faire distribuer aux membres des deux chambres un écrit sur la question qui a été récemment soulevée, relativement au droit de commandement pour les généraux des armées spéciales.

Bourse de Paris du 3 février.

La nomination de M. de Salvandy au ministère de l'instruction publique a donné de la fermeté au cours du 3 p. c. Ce fonds coté des hier avec amélioration à 85.10 a fait 85.15 fin courant. Le 5 p. c. très-demandé; toute la bourse a monté de 35 c. au comptant à 122.50 et de 25 c. seulement; fin du mois à 122.85.

Nouvelles de Suisse.

Berne, 29 janvier.

Plus de 200 membres du grand conseil assistaient à la première séance de la session extraordinaire qui a été ouverte aujourd'hui. Toutes les galeries étaient remplies d'auditeurs une heure avant l'ouverture de la séance.

Après l'appel nominal, il fut fait lecture du rapport du conseil exécutif sur les événemens qui se sont passés dans le canton de Lucerne depuis la dernière session, et sur les mesures qui ont été prises à ce sujet; ensuite le grand conseil prit connaissance

de toutes les pétitions qui lui avaient été adressées relativement à l'admission des jésuites dans le canton de Lucerne.

Dans la séance d'aujourd'hui, qui a duré huit heures consécutives, le débat s'est engagé essentiellement sur la question de savoir si l'affaire des jésuites est une question fédérale ou si elle est du ressort exclusif de la souveraineté cantonale. Cette dernière opinion n'a été soutenue que par un petit nombre de députés. La grande majorité, s'appuyant sur les art. 1 et 8 du pacte de 1815, qui investissent la diète du droit de prendre toutes les mesures de nature à assurer la paix et la tranquillité à l'intérieur, s'est prononcée pour le préavis du conseil exécutif, qui, lors du vote, a réuni 172 voix contre 18. Les vingt-deux députés de la partie française catholique du canton, ont voté avec la majorité, à l'exception d'un seul, connu par ses opinions ultramontaines, M. Morceau.

Ce résultat, auquel s'intéressait un nombreux public qui, dès l'aube du jour, avait envahi les tribunes, causera une grande sensation dans la confédération, et ne sera sans doute que le prélude des décisions subséquentes. Ainsi, dans la séance de demain, il s'agira de se prononcer sur la question de savoir si le canton de Berne votera au sein de la diète l'expulsion des jésuites.

— M. le général de Sonnenberg, ancien colonel fédéral et membre du conseil, actuellement au service de S. M. le roi des Deux-Siciles, a fait savoir au gouvernement de Lucerne que son souverain l'avait autorisé, sur la demande des cantons restés fidèles au pacte, à prendre le commandement supérieur des troupes, dans le cas où il surviendrait de nouveaux troubles. Le général de Sonnenberg est attendu à Lucerne d'un jour à l'autre.

Nouvelles et faits divers.

On écrit de Berlin, 31 janvier: Avant-hier soir, un attroupement considérable a eu lieu à la porte de Hambourg. Environ 80 ouvriers passèrent devant le poste en chantant et leurs pipes allumées. L'un d'eux s'approcha de la sentinelle et lui envoya une bouffée de tabac à la figure. Les bienveillantes exhortations ayant été repoussées avec mépris, on arrêta le chef de la bande, sur quoi ses camarades s'attroupèrent pour demander qu'on le relâchât. Voyant leurs instances inutiles, ils lancèrent des pierres contre les factionnaires et brisèrent les carreaux du corps-de-garde. Grâce à l'intervention des troupes et de la police, ces désordres cessèrent, et plusieurs perturbateurs furent conduits en prison. (Gazette de Spéner.)

— Les journaux de Lisbonne disent que les agitateurs se proposaient de renouveler les scènes de désordre qui eurent lieu au commencement de 1844. Il paraît que leur plan était de tenter un mouvement le jour anniversaire de la révolte de Torres-Novas. On dit que sous prétexte de travaux électoraux on s'occupait de manœuvres révolutionnaires, et que si les bancs de la gauche étaient dégarnis à la chambre, c'est que les députés de ce parti tenaient des réunions particulières tout-à-fait en dehors des attributions de leur mandat.

— On écrit de Lemberg (en Galicie) 23 janvier: Un acte magnanime est émané du trône, qui produit la plus agréable sensation dans cette capitale et même dans toute la province. Avant-hier le public de Lemberg, a reçu l'avis officiel que notre paternel monarque, usant envers un grand nombre d'individus accusés de haute-trahison et dont on instruisait le procès, de la plus belle prérogative du trône, avait prononcé le mot de grâce. Il résulte du propre aveu des détenus qu'il existait une vaste trame tant contre le gouvernement établi que contre la propriété et les richesses; aussi avaient-ils été reconquis coupables dans toutes les instances et condamnés, les uns à mort, les autres à la prison. C'est alors que retentit du trône le doux mot de grâce, et des familles sans nombre, tout-à-l'heure encore plongées dans le deuil et le désespoir, élèvent avec attendrissement leurs yeux mouillés de larmes vers le monarque plein de bonté qui déjà une fois, à l'occasion de son avènement, avait porté la joie dans une autre province par cette parole de délivrance et à qui l'histoire pourra donner avec raison le beau surnom de Ferdinand-le-Débonnaire.

— La fête des langues de la Propagande a été célébrée à Rome, le 12 janvier; trente-trois nations de tous les continents y étaient représentées par leurs délégués, qui ont célébré les louanges du Christ, chacun dans la langue de son pays. Parmi les six cardinaux qui présidaient la fête figurait S. Em. le cardinal Angelo Maio, le plus érudit des philologues actuellement vivans.

— On lit dans la *Gazette du Simplon*: Un incendie affreux a consumé plus de deux cent cinquante maisons dans le riche village de Luc. Tous les bâtimens, construits en bois, sont devenus la proie des flammes, à l'exception de douze, séparés du corps du village par un petit ruisseau. Le presbytère, la maison de commune, sont en cendres. L'église a été aussi fortiquement endommagée, et le corps de l'édifice est tellement calciné qu'on présume qu'il ne pourra plus servir. Les trois cloches ont été fondues avant même que les flammes eussent atteint la flèche du clocher; telle était l'intensité de l'incendie et l'action du feu.

— Sir Robert Peel fait construire à son manoir de Brayton une galerie de tableaux de cent pieds de longueur, destinée à recevoir les portraits des hommes les plus éminens de son pays. La collection actuelle de tableaux au manoir est la plus grande peut-être qu'il y ait aujourd'hui en Angleterre; elle est composée de quelque trois mille tableaux. Cette galerie sera richement ornée de chêne sculpté et de marbre.

— L'auteur du système des compensations, M. Azais, s'est montré, jusqu'à sa dernière heure, une doctrine: « Vous voyez bien, disait-il à ceux de ses assemblées autour de son lit de mort, vous voyez bien que j'avais raison: je perds la vie terrestre, c'est vrai, mais j'ai gagné la vie céleste. — Il y a toujours compensation. »

— Nous lisons dans la correspondance de Paris: Un bruit très-bizarre s'est répandu depuis quelques jours parmi les gens de lettres, On a prétendu que la société des jésuites avait fait offrir à M. Eugène Sue la somme d'un million, s'il voulait abandonner la publication de son *Juif Errant*. M.

